

CAISSE DES ECOLES

**DELIBERATION DE LA CAISSE DES
ECOLES**

Nombre de membres en exercice : 09

SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024

A l'ouverture de la séance :

**Nbre de présents : 07
de votants : 07**

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi vingt et un mars à treize heures trente, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie de Le Port, sous la présidence de Mme Mémouna Patel Vice présidente.

Affaire n° 2024-005

BUDGET PRIMITIF 2024

Etaient présents : Mme Mémouna Patel Vice présidente, Mme Aurélie Testan membre titulaire, Mme Marie-Laure Ball Inspectrice du Port I, Mme Lysie Narayanin Directrice de l'école élémentaire Eugène Dayot, Mme Maryse Ceschiutti Directrice de l'école élémentaire Francis Rivière, M. Denis Layemard Directeur de l'école maternelle Henri Wallon, Mme Frédérique Belda Directrice de l'école maternelle Pauline Kergomard.

NOTA : Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 5 mars 2024.

Absents excusés : M. Olivier Hoarau Président, M. Mickaël Ralaïtava Délégué du Préfet.

- le procès-verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

Ouverture de la séance : 13h30

Départ en cours de séance : Néant.

LE PRESIDENT



Mémouna PATEL

BUDGET PRIMITIF 2024

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2024-002 du comité de la Caisse des écoles du 29 février 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

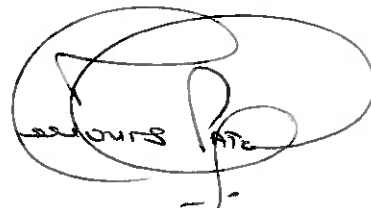
DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif 2024 de la Caisse des Ecoles, dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire à 270 000,00 € en section de fonctionnement et à 21 000 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'autoriser le Président, ou tout Vice-président, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT**



Mémouna PATEL

BUDGET PRIMITIF 2024 **CAISSE DES ECOLES DE LE PORT**

Le présent rapport a pour objet de présenter le Budget Primitif (BP) de la Caisse des Ecoles de Le Port pour l'exercice 2024.

Le budget primitif s'équilibre à hauteur de 270 000 € en section de fonctionnement et à hauteur de 21 000 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement :

Les prévisions de recettes sont constituées de la subvention versée par le budget principal de la Ville à hauteur de 270 000 €. Ces recettes sont affectées :

- aux charges à caractère général (chapitre 011), pour 189 800 € ;
- aux frais de séjour pour les classes de découverte (chapitre 65), 10 500 € ;
- à la valorisation des concours apportés par la Ville pour le fonctionnement de la Caisse des Ecoles au niveau des charges de personnel (chapitre 012), pour 46 200 € ;
- aux amortissements des immobilisations (chapitre 042), pour 21 000 €.

Au niveau des charges à caractère général, les 189 800 € de crédits sont répartis de la façon suivante :

- fournitures à caractère pédagogique (fournitures pour le RASED, ouvrages de bibliothèque, fournitures et matériel scolaires) : 124 528 € ;
- frais de gestion administrative : 65 272 € ;

En section d'investissement :

Les prévisions de recettes sont constituées de l'amortissement des immobilisations (chapitre 042 – 21 000 €). En dépenses, une inscription est effectuée au titre des dépenses d'équipement (chapitres 20 et 21) pour le même montant.

Par ailleurs, une inscription de 1 000 € est faite concernant les opérations patrimoniales (chapitre 041). Il s'agit d'opérations de retraitement comptable, budgétairement neutres car on les retrouve en dépenses et en recettes au niveau de la section d'investissement.

Il est demandé au Comité de la Caisse des Ecoles :

- d'approuver le Budget Primitif 2024 dont les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire à 270 000 € en section de fonctionnement et à 21 000 € en section d'investissement ;
- d'autoriser le Président, ou tout vice-président habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction des Finances
Service de Gestion Budgétaire et Financière

BUDGET PRIMITIF 2024

CAISSE DES ECOLES DE LE PORT

ANNEXE AU RAPPORT DE LECTURE

Le budget est voté pour l'année civile 2024. En pratique, il concerne l'essentiel des dépenses à caractère pédagogique de l'année scolaire 2024 / 2025, qui sont engagées avant la rentrée scolaire d'août ainsi que les frais de gestion (location et maintenance des photocopieurs et du matériel, gestion administrative) qui interviennent tout au long de l'année.

■ Section de fonctionnement.

- Le budget de fonctionnement se compose des dépenses à caractère pédagogique et des dépenses liées à la gestion administrative.

- Les dépenses à caractère pédagogique comprennent les fournitures pour le RASED, les ouvrages de bibliothèque, les fournitures et le matériel scolaires ainsi que les frais de séjour pour les classes de découverte. Elles sont établies sur la base des ratio adoptés par le Comité, lors de la séance du 09 juin 2022 :

Objet	Montant
Fournitures scolaires - Matériel pédagogique - Petit matériel de Fonctionnement	29,5 € par élève (hors fournitures pharmaceutiques)
Dotation annuelle pour les BCDi (fonctionnement)	10 000 / an
RASED	200 € par intervenant 7 intervenants
Classes de découverte	1 500 € par sortie 7 sorties par an

- Les frais de gestion administrative concernent la location et la maintenance du matériel (photocopieurs principalement, les insertions, les traitements comptables).

- Les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	MONTANT
Opérations réelles	
74 – Dotations et participations	270 000,00
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>270 000,00</i>
TOTAL RECETTES	270 000,00

Dépenses

CHAPITRES	MONTANT
Opérations réelles	
011 – Charges à caractère général	189 800,00
012 – Charges de personnel	46 200,00
65 – Autres charges de gestion courante	14 000,00
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>250 000,00</i>
Opérations d'ordre	
042 – Opérations d'ordre - Transferts entre sections	20 000,00
<i>Sous-total opérations d'ordre</i>	<i>20 000,00</i>
TOTAL DEPENSES	270 000,00

■ **Section d'investissement.**

Les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	MONTANT
Opérations d'ordre	
040 – Opérations d'ordre - Transferts entre sections	20 000,00
041 – Opérations patrimoniales	1 000,00
<i>Sous-total opérations d'ordre</i>	<i>21 000,00</i>
TOTAL RECETTES	21 000,00

Dépenses

CHAPITRES	MONTANT
Opérations réelles	
20 – Immobilisations incorporelles	1 000,00
21 – Immobilisations corporelles	19 000,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	<i>20 000,00</i>
Opérations d'ordre	
041 – Opérations patrimoniales	1 000,00
<i>Sous-total opérations d'ordre</i>	<i>1 000,00</i>
TOTAL DEPENSES	21 000,00